

**Régie municipale dotée de la personnalité morale  
et de l'autonomie financière de "l'Assiette Dieppoise"  
Désignation des membres du Conseil d'Administration**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 38  
Nombre de votants : 30*

**LE 17 AVRIL DEUX MILLE QUATORZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 10 avril 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra.

**Est absente et excusée** : Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoir a été donné par** : Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme ANGER Elodie

.../...

M. Nicolas LANGLOIS, Adjoint au Maire, expose que les articles 3 et 4 des statuts de la régie à autonomie financière et personnalité morale « Assiette Dieppoise » fixent à 9 le nombre des membres du Conseil d'administration dont :

- 5 membres sont choisis parmi les conseillers municipaux,
- 4 membres parmi les Personnalités autres

Vu :

- les articles R. 2221.4, R 2221-5 et R. 2221.6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui, d'une part, précisent que les membres du Conseil d'administration sont désignés par le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et d'autre part, que les représentants de la Commune doivent détenir la majorité des sièges audit Conseil d'administration,

Le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation de ces 9 membres, au scrutin majoritaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à ces nominations par un vote à main levée.

Candidats proposés par la majorité : Emmanuelle CARU CHARRETON, Annette ROUSSEL, Marie Luce BUICHE, Alice QUESNEL, Patricia RIDEL, Evelyne DUPUIS, Huguette MARCHAND, Isabelle LE MARREC, Sébastien LEGER

Les élus de la liste « Unis pour Dieppe » ne participent pas au vote.

Les élus de la liste « Dieppe au coeur » s'abstiennent.

**Sont élus par 30 voix :**

**Membres du Conseil Municipal : Emmanuelle CARU CHARRETON, Annette ROUSSEL, Marie Luce BUICHE, Alice QUESNEL, Patricia RIDEL,**

**En qualité de personnalités : Evelyne DUPUIS, Huguette MARCHAND, Isabelle LE MARREC, Sébastien LEGER**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--